



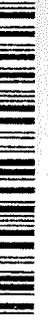
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

# AVIS D'IMPÔT 2017

## TAXES FONCIÈRES

votes et perçues par la commune, le département et divers organismes

5558007593 0001



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP NICE CENTRE  
22 RUE JOSEPH CADEI  
06172 NICE CEDEX 2

eco'pli 77 LOGNES PIC 07.09.17 CI0202



5558007593 0001

MME ROLLET CATHERINE  
19 RUE CDT FAURAX  
69006 LYON

### Vos références

Numéro fiscal : 14 04 174 277 443 C  
Référence de l'avis : 17 06 4400493 42

Numéro de propriétaire : 088 R36896Y

Débiteur(s) légal(aux) :  
USUFRUITIER 4101 MBMSJN  
MME ROLLET CATHERINE MARIE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 11/08/2017  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

### Votre situation

#### MONTANT À PAYER

Au plus tard le 16/10/2017

27 358,00 €

SAISI  
le \_\_\_\_\_

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

La somme que vous devez payer est supérieure à 2 000 €.

**La loi rend obligatoire le paiement de cette somme par un des moyens suivants, à votre choix :**

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone, courrier ou courriel pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

**Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2017.**

Pour 2018, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

